

# Règlement de la tombola organisée par le Mini Auto Club Castelroussin (MASC) à l'occasion de l'inauguration de la rénovation de sa piste

## Article 1 - Organisation

Le MASC, association selon loi 1901, organise du 13 au 14 juillet 2019, une tombola, pour célébrer la rénovation de sa piste et son inauguration, à l'occasion de sa course des 24 heures de Châteauroux de voitures piste radiocommandées à l'échelle 1/8ème classique.

## Article 2 – Participants et conditions de participation

La tombola est ouverte à toutes personnes physiques majeures, ou mineures avec autorisation du tuteur légal résident en France Métropolitaine.

Toute personne, ayant acheté un ticket de tombola peut participer à la tombola.

Le prix de vente du ticket est fixé à 2 euros.

Le nombre de tickets n'est pas limité par participant.

Les tickets sont numérotés, sans demande de coordonnées, et sont vendus exclusivement sur place entre le 13 et le 14 juillet au point buvette de la course.

Les tickets seront en vente à partir du samedi 13 juillet à 9 heures jusqu'au dimanche 14 juillet à 16 heures.

## Article 3 – Dotation

La tombola est dotée de 3 lots :

- Lot de premier rang : 1 voiture radiocommandée Mini Z
- Lot de deuxième rang : 2 séances de pilotage de voiture radiocommandée Mini Z gratuites pour découvrir le modélisme (dates à convenir avec le bureau)
- Lot de troisième rang : 2 séances de pilotage de voiture radiocommandée Mini Z gratuites pour découvrir le modélisme (dates à convenir avec le bureau)

## Article 4 – Tirage au sort et retrait des lots

Le tirage au sort aura lieu le dimanche 14 juillet, après la remise des prix de la course des 24 heures à la piste du MASC, prévue à partir de 16h30. Ce tirage au sort se fera en présence de Claude Fantin, Président de l'association et de plusieurs témoins pour attester de sa conformité et de son bon déroulé.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par gagnant.

Les lots seront attribués aux possesseurs d'un ticket gagnant à condition d'être présent sur place au moment du tirage au sort et de se manifester auprès du speaker après 3 appels maximum. En cas d'absence ou de non-présentation après ces appels, un nouveau ticket sera tiré au sort, et ceci autant de fois que nécessaire.

## Article 5 – Limitation de responsabilité

Le MASC se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout événement sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans ce cas, les participants se verront remboursés du prix du ticket, sur présentation de ce dernier.

## Article 6 – Contestation et litige

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger le remboursement de ce dernier.

## Article 8 – Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement est consultable sur place ou par téléchargement à l'adresse internet suivante :

<http://www.masc36.com/24heures.php>